



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

haut débit

Question écrite n° 110545

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de l'absence de dégroupage dans les zones rurales peu denses et les frais qui en découlent pour leurs habitants. Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens ont le sentiment qu'il existe de fortes inégalités concernant leur accès aux services téléphoniques et à internet. En effet, la mise en place du dégroupage défavorise les personnes majoritairement situées en province ou dans des villes de moins de 100 000 habitants, ne leur permettant pas de bénéficier de coûts plus avantageux, comme ceux actuellement pratiqués dans l'agglomération parisienne. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que les utilisateurs soient traités plus équitablement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110545

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12047